

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Pour l'accompagnement de deux caves coopératives sur l'adaptation au changement climatique et / ou la diversification

Date et heure limites de réception des candidatures

Vendredi 16 mai 2025 à 11h

SOMMAIRE

Contexte et objectifs	3
Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault	3
Le Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault	3
Enjeux et objectifs identifiés autour de la filière viticole et de son adaptation au changement climatique	4
Descriptif de l'accompagnement	5
Engagement des caves coopératives	6
Critères de sélection	6
Rôles et responsabilités	6
Modalités de réponse	6
Qui peut répondre ?	6
Informations à fournir	6
Date limite de candidature	6
Calendrier prévisionnel	7
Contacts et renseignements	7
Annexe : fiche de renseignements de la commune	8

Contexte et objectifs

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un Etablissement Public Administratif sous forme de Syndicat Mixte Ouvert Elargi. Il met en œuvre et anime un projet de territoire qui correspond aux orientations définies dans sa Charte de Territoire « Le Pays rêvé ». Engagement pour l'ensemble des acteurs du Cœur d'Hérault, cette Charte constitue le fil rouge de l'action du Pays. Grâce à une gouvernance originale associant élu.e.s et société civile, le Pays appuie son action sur des leviers puissants que sont les programmes européens (LEADER, Approches Territoriales Intégrées, FEADER...) ou les politiques contractuelles avec le Département, la Région et l'Etat. En s'appuyant sur une équipe impliquée, cette action de fond permet un accompagnement efficace pour le développement de ce bassin de vie, « le Cœur d'Hérault ».

Sur le territoire du Cœur d'Hérault, les différentes réflexions et schémas règlementaires ou stratégiques élaborés à l'échelle du Pays (SCoT, CLS, PCAET) ainsi que l'importante concertation initiée par le Conseil de Développement (Codev) et le Pays Cœur d'Hérault en 2019 dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD) ont permis de définir les grands enjeux agricoles et alimentaires du territoire et de faire émerger le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Démocratique, Durable et Décloisonné en 2021.

Le Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault

À travers l'implication des acteurs locaux concernés dans leur diversité (acteurs du système alimentaire et acteurs territoriaux agissant dans les champs de l'agriculture et de l'alimentation), le PAT vise à agir de manière opérationnelle sur le territoire dans le cadre de 5 axes :

- Axe 1 : Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification
- Axe 2 : Développement de l'agroécologie et gestion de la ressource en eau
- Axe 3 : Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s
- Axe 4 : Coopération au sein de la chaîne alimentaire
- Axe transversal : Gouvernance partagée, decloisonnée et concertée

Fin 2024, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a obtenu la labellisation niveau 2, passant de PAT Émergent à PAT Opérationnel, à l'origine d'un nouveau plan d'actions sur 2025 – 2027.

Fin 2024 également, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, via son PAT a été lauréat de l'appel à projet « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » issu de la Stratégie Nationale de l'Alimentation, la Nutrition et du Climat (SNANC) géré par la DRAAF Occitanie visant à instaurer un soutien financier de l'Etat en faveur des PAT de niveau 2 afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance.

Enjeux et objectifs identifiés autour de la filière viticole et de son adaptation au changement climatique

D'avril à août 2024, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a accueilli un stage pour mieux comprendre les viticulteurs et leurs préoccupations. En effet, si le PAT s'est penché les premières années de son existence sur des filières diversifiées et alimentaires, il n'en reste pas moins que la population agricole du Pays Cœur d'Hérault est à majorité viticole. Il est donc important de comprendre les besoins et inquiétudes des viticulteurs pour les accompagner dans les domaines qui recoupent les champs d'actions du PAT. Le stage a permis d'étudier les pratiques exercées sur le territoire, les préoccupations des producteurs, ainsi que les réseaux de dialogue entretenus par les producteurs dans le cadre de leur métier.

Il est ressorti de ces entretiens que les producteurs sont animés par des préoccupations diverses, dont les principales sont l'inquiétude face à la baisse de la consommation du vin en France, le risque couru par les producteurs avec les aléas climatiques, ou encore la difficulté à valoriser la prise de risque que requiert l'acquisition d'une certification environnementale.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour que le PAT puisse agir avec les viticulteurs sur ces préoccupations, dont certaines peuvent être réalisées à travers cette action :

- Faciliter l'accès des viticulteurs aux formations sur ces thématiques (adaptation au changement climatique et diversification) : en partenariat avec d'autres structures du territoire (Chambre d'agriculture, CIVAM, Syndicats des AOC / IGP, Terres de Liens...) afin de se former sur la diversification, sur des leviers d'adaptation au changement climatique, sur l'aspect commercial du métier afin de valoriser les produits...
- Organiser des évènements afin de valoriser les producteurs prenant du risque via l'obtention de certifications environnementales afin de mettre en avant leur travail et la qualité de leur production.

Dans le cadre de cet Appel à Projet, une action permettant d'accompagner deux caves coopératives du territoire dans cette démarche a été sélectionnée et financée.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vient identifier les caves coopératives qui souhaiteraient bénéficier de cet accompagnement.

Descriptif de l'accompagnement

Par des rencontres entre l'animatrice foncier agricole et deux caves coopératives du territoire, il conviendra d'identifier les besoins des viticulteurs des caves identifiées en termes de formation et de travailler avec les structures d'accompagnement agricole pour recenser les formations qu'ils proposent et les rendre plus visibles des producteurs. Ces rencontres permettront également de faire le lien entre la cave coopérative et d'autres acteurs du territoire qui travaillent sur ces thématiques.

Un accompagnement de l'animatrice foncier agricole avec ces caves coopératives permettra de travailler sur les objectifs de chaque cave coopérative en termes d'adaptation au changement climatique / diversification et de construire un plan d'actions pour les atteindre.

Par une journée technique en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les Civam Bio, partenaires de l'action, des retours d'expérience et témoignages d'agriculteurs permettront à ces derniers de valoriser leur travail et d'avoir des échanges entre pairs pour continuer la dynamique d'adaptation au changement climatique. Des intervenants spécialisés pourront apporter leur expertise sur la diversification ou l'adaptation au changement climatique.

Les objectifs principaux de l'animation sont de :

- Créer une instance de dialogue sur la diversification et / ou l'adaptation au changement climatique entre le PAT et les caves coopératives afin de travailler ensemble sur les besoins et préoccupations des adhérents de la cave sur ces thématiques
- Accompagner les viticulteurs dans ces questionnements
- Accompagner les caves coopératives dans la structuration de leurs objectifs en termes d'adaptation au changement climatique et / ou de diversification
- Faciliter l'accès à l'information sur les formations proposées par l'ensemble des structures d'accompagnement agricole sur ces thématiques
- Créer des temps d'échanges entre pairs permettant le partage des pratiques et d'expérience qui fonctionnent sur le territoire

Engagement des caves coopératives

Critères de sélection

Les candidatures seront étudiées au regard des critères suivants :

- Volonté de la cave à travailler sur l'un des sujets d'accompagnement, intérêt pour la démarche
- Adéquation entre les besoins de la cave et les objectifs du dispositif d'accompagnement.
- Capacité de la cave à bénéficier pleinement du soutien proposé

Rôles et responsabilités

La cave coopérative s'engage à :

- Mobiliser ses données locales et à les partager dans le cadre de l'accompagnement
- Participer aux réunions de suivi et à la restitution finale
- Associer un.e référent.e au projet d'accompagnement
- S'impliquer tout au long de l'accompagnement

Modalités de réponse

Qui peut répondre ?

Toute cave coopérative viticole implantée sur le Pays Cœur d'Hérault.

Informations à fournir

- Une présentation de la cave coopérative
- Les motivations de la cave coopérative et ses attentes vis-à-vis de l'accompagnement proposé
- Un contact référent

Toutes ces informations sont à renseigner dans l'annexe « Fiche de renseignements » jointe à la fin du document.

Il est possible de demander une version Word aux contacts référents de l'AMI (cf. page 8).

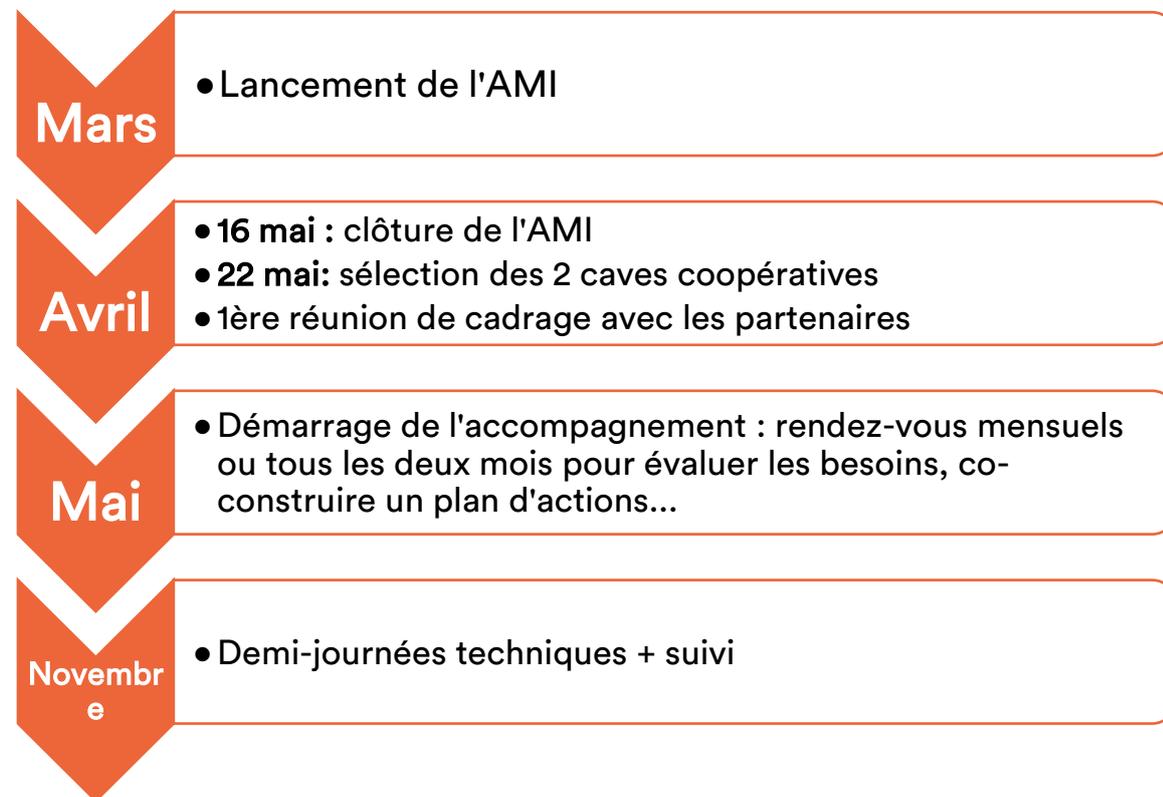
Date limite de candidature

La fin des candidatures est fixée au vendredi 16 mai 2025 à 11h.

La candidature est à envoyer par mail à julie.pessard@coeur-herault.fr et karine.barreau@coeur-herault.fr

Calendrier prévisionnel

Le calendrier ci-dessous est prévisionnel à partir du mois de mai.



Contacts et renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Julie Pessard, animatrice foncier agricole au Pays Cœur d'Hérault : julie.pessard@coeur-herault.fr
- Karine Barreau, assistante administrative et financière des Pôles Aménagement & Environnement et LEADER au Pays Cœur d'Hérault : karine.barreau@coeur-herault.fr

Annexe : fiche de renseignements de la commune

1. Informations générales sur la cave coopérative

- Nom de la cave coopérative :
- Adresse :
- Nom et contact du / de la référent.e pour cet AMI :
- Nombre d'adhérents :
- Surface totale des parcelles associées à la cave en hectares :
- Production annuelle (hl ou tonnes) :
- Principaux cépages cultivés :
- AOC / AOP :
- Labels et certifications (HVE, AB, Terravitis, autres) :

2. Contexte et démarches engagées

- Quelles sont les principales orientations stratégiques de votre cave pour les années à venir ?

- Avez-vous déjà engagé des actions en lien avec la diversification ou l'adaptation au changement climatique ? (OUI/NON)
 - Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles ?

 - Quels sont les principaux freins rencontrés dans ces démarches ?

4. Engagement et validation

- La direction de la cave est-elle favorable à cette candidature ? (OUI/NON)
- Autres éléments à préciser :

Date :

Signature du représentant de la cave :